

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 1^{ER} JUIN 2018

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6) :

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé et pouvoir (1) :

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), pouvoir à Mathieu LEMERCIER

Membre de droit :

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 16h55 et informe le Bureau Directeur du nombre de licenciés : 8173 licenciés au 31/05/2018 contre 8042 au 31/05/2017, ce qui représente une augmentation de 131 licenciés par rapport à l'an dernier. Il souligne que ce nombre reste en tassement sur les trois derniers mois.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Activités du Président

Le Président fait part de ses activités au Bureau Directeur.

- 20/04/2018 : Représentation sur CFSR à Dourdan (91)
- 21/04/2018 : Représentation sur CFMD au Perray en Yvelines (78)
- 22/04/2018 : Représentation sur CFC à Gambais (78)
- 24/04/2018 : Séance de travail avec le DTN à Paris (75)
- 25/04/2018 : Congrès du CNOSF à Paris (75)
- 25/04/2018 : CNOSF: réunion du cercle des relations internationale à Paris (75)
- 23/05/2018 : Réunion avec la FFSU: signature convention FFCO-FFSU au Kremlin-Bicêtre (94)
- 24/05/2018 : Assemblée Générale du CNOSF à Paris (75)
- 26 et 27/05/2018 : Réunion du groupe de travail WOC2022 à Paris (75)

2. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 17/04/2018 est adopté à l'unanimité.

3. Réclamation sur le CFC

Le Président informe le Bureau Directeur qu'il y a eu une réclamation sur le résultat du dernier CFC. Le jury d'appel compétent en la matière a rejeté la réclamation du Club Orientation Caennaise. Le Bureau Directeur prend acte que les résultats du CFC sont donc désormais officiels. Le jury d'appel ayant pris la décision comprenait un membre ayant eu des fonctions de bénévole lors de l'évènement. Une vérification de l'absence de conflit d'intérêt a été faite par le président du jury d'appel.

4. Membre associé : demande d'Eric CHARLES

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'une demande de membre associé de la part d'Eric CHARLES, en date du 09/04/2018, avec avis favorable de la Ligue et du Comité Départemental.

Le Bureau Directeur valide cette demande.



5. Ministère : plan Héritage et Société du CNDS

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu du CNDS, avec pour objet le plan Héritage et Société. Le Bureau Directeur prend acte de cette note de présentation des orientations relatives à l'appel à projets « Matériel pour la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap ».

6. Assemblée Générale du COSMOS

Le Président informe le Bureau Directeur de la tenue de l'Assemblée Générale du COSMOS le 20/06/2018 et le Bureau Directeur en prend acte.

7. Courrier TAD suite au CFC

Le Président fait part au Bureau Directeur du courrier reçu de la part du TAD (Tout Azimut Douai) notifiant leur fort mécontentement par rapport à la remise des récompenses des CFC. Un courrier de soutien de la démarche du TAD a été envoyé quelques jours après par la ligue Hauts de France. Après analyse des rapports des experts nationaux sur l'évènement par le Secrétaire Général, il s'avère que le Délégué reconnaît que la cérémonie des récompenses n'a pas été suffisamment accompagnée par lui-même. Le Bureau Directeur reconnaît qu'il y a eu là un regrettable dysfonctionnement, qui nécessite de revoir la rédaction du Règlement des compétitions pour distinguer la notion de podium scratch et de podium des championnats et du Cahier des charges pour mieux accompagner les organisateurs. Cependant, le Bureau Directeur s'étonne de l'agressivité des propos de ce courrier vis-à-vis de la FFCO et de son Président. Le Secrétaire Général fera réponse en ce sens au club TAD avec copie à la Ligue Hauts de France.

8. Ministère : réunion Performance 2024

Le Président informe le Bureau Directeur de la réunion Performance 2024, prévue le 06/06/2018, où tous les présidents des fédérations non olympiques sont invités. Cette réunion doit traiter de l'avenir du sport de Haut Niveau pour les fédérations non olympiques dans la perspective des JO 2024.

Le Bureau Directeur prend acte que le Président de la FFCO et le DTN participeront à cette réunion.

9. IOF « Strategic directions 2019/2022 »

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier IOF pour la consultation finale des fédérations (avant le 10/06/2018) concernant le projet « IOF strategic directions 2019/2022 ». Le Bureau Directeur approuve le projet de réponse qui sera fait par le Président sur le fait que la FFCO soutient les « IOF strategic directions 2019/2022 ».

10. Courrier organisateurs O'France 2018

Le Secrétaire général fait part au Bureau Directeur de la réponse des organisateurs O'France 2018 suite à la réponse FFCO, faisant part de la très forte concurrence de la manifestation OO' Cup et de ses conséquences financières. Après discussions, le Bureau Directeur propose qu'un geste financier soit fait en fonction des redevances touchées par la FFCO de la part d'OO' Cup. Le Secrétaire Général fera une réponse en ce sens auprès des organisateurs d' O'France.

11. Courrier du CDCO1 : Evènement estival 2020

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'un courrier du CDCO 01 évoquant le projet de tenue d'un évènement estival du type OOCup par le CD01 en 2020. Afin d'éviter la situation de blocage que nous avons connu l'année, il est décidé de provoquer le plus rapidement possible une réunion avec le CDCO 01 et la Ligue AURA signataires de la Convention FFCO/OO' Cup, afin de rappeler à chacun les contraintes réglementaires existants sur la tenue de compétitions de plusieurs jours et d'examiner les possibilités d'insertion de cet évènement dans le calendrier fédéral 2020. Le Bureau Directeur en prend acte et mandate le Secrétaire Général pour faire le courrier d'invitation à cette réunion.

Points divers :

12. Formation professionnelle

Le DTN fait part au Bureau Directeur d'une possibilité d'organiser une formation professionnelle en parallèle de la formation CQP animateur, pour des personnes qui souhaiteraient un complément de formation en termes de formation continue. Le Bureau Directeur valide cette proposition et décide d'ouvrir la formation CQP animateur à la formation professionnelle continue par module d'une semaine au tarif de 550 euros par semaine.

13. Projet de Convention FFCO/FFTri

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de l'avancée des différents points traités dans le projet de convention FFCO/FFTri. Le Bureau Directeur en prend acte et valide la présentation du projet en l'état au Comité directeur pour approbation.

14. Renouvellement du contrat photocopieur de la FFCO

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de la consultation menée pour le renouvellement du contrat photocopieur de la FFCO. Après étude des cinq offres, le Secrétaire Général propose de retenir l'offre du prestataire actuel qui correspond à la demande de la FFCO en terme d'offre technique et qui est parmi les moins chères en terme d'offre globale (prix de location, contrat de maintenance et prix des copies). Le Bureau Directeur valide cette proposition.

15. Demande du MUC Orientation (3410OC) pour projet caritatif

Le Secrétaire Général soumet au Bureau directeur la demande du club MUC Orientation (3410OC) pour l'organisation d'une compétition à but caritatif, avec la même demande que l'an dernier, une exemption des redevances fédérales sur cette organisation spécifique. Après discussion, le Bureau Directeur accorde cette exemption de redevances selon les mêmes modalités que l'an dernier. Le secrétaire Général est en charge de faire un courrier de réponse au club demandeur en précisant que cette exemption est accordée seulement pour cette année et ne pourra être pérenne.

16. Courrier Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur de la réception d'un courrier de la ligue PACA concernant les qualifications dans cette ligue. Le Bureau Directeur prend connaissance des résultats du Championnat de Ligue Longue Distance en PACA et considère que le temps du vainqueur du circuit doit être le temps de référence.

17. Demande du DTN par rapport au Championnat de France Longue Distance

Le DTN informe le Bureau Directeur que le Championnat de France Longue Distance a lieu seulement cinq jours avant les EYOC et que cela pose problème pour deux jeunes surclassés H/D20 Elites. Il demande que ces 2 coureurs puissent courir dans leur catégorie d'âge H/D18 sans être classés. Le Bureau Directeur valide la proposition. Les modalités exactes seront décidées entre l'organisateur et le DTN.

18. Fonctionnement de la carte bancaire sur le compte Crédit Mutuel

Après rendez-vous avec la banque, il s'avère non adapté de souscrire une CB Crédit Mutuel au nom de la Comptable comme le prévoit le règlement financier. Le trésorier fédéral propose au BD de modifier le nom du porteur de la carte et de souscrire une CB Crédit Mutuel au nom du responsable administratif de la FFCO. Le BD valide la proposition. Le règlement financier sera modifié en ce sens et proposé à la prochaine AG.

Fin de séance à 19h40

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

